



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E118877

VALABLE JUSQU'AU 14/09/2024

ÉDITÉ LE 28/03/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1986

Forme juridique : SARL

Capital : 13 720

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MELUN

Siret : 334 314 275 00010

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 2101474

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 20581324704

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 20581324704

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : ENTREPRISE CHAGOT

56 RUE DU VIADUC
77210 AVON

Téléphone : 01 60 72 17 87

Portable : 0607510156

Fax :

Site Internet : ent-chagot.fr

E-mail : entreprise-chagot@orange.fr

Responsabilité légale :

CHAGOT DENIS GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MINORITAIRE OU ÉGALITAIRE /
CHAGOT JEAN BAPTISTE GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MINORITAIRE OU ÉGAL... /
PELLETIER AYMERIC, DAMIEN GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MINORITAIRE OU...

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	20/06/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	20/06/2023
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste, Plombier)	21/03/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.